

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC
Tél : 05.63.55.42.17
mairie.aussac@wanadoo.fr



Procès-verbal du 12° Conseil Municipal Séance du mercredi 26 novembre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la **présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire** et de **Madame Sandra BIERNE nommée secrétaire de séance**.

Date de convocation et d'affichage : 20 novembre 2025

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, David BARTHE, Sandra BIERNE, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE.

Membres excusés : Monsieur Sébastien GUISON donne pouvoir à Monsieur Benoît TRAGNÉ, Monsieur Olivier ROUQUETTE donne pouvoir à Monsieur Pascal GUIBAUD

Membre absent : Madame Christine PIGNOL

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h45.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 qui a été transmis. Il est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site de la commune sous huit jours.

ORDRE DU JOUR

Projets de délibérations :

- Avenant n°1 à la « convention de participation de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, des collectivités et des établissements publics du territoire à la protection sociale complémentaire de leurs agents »

Questions diverses :

DELIBERATIONS

Objet de la délibération N° 2025/05-01

Avenant n°1 à la « convention de participation de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, des collectivités et des établissements publics du territoire à la protection sociale complémentaire de leurs agents »

Exposé des motifs

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et certaines collectivités et établissements du territoire se sont associés dans le cadre d'une convention de participation à la protection sociale de leurs agents.

La convention de « participation de la communauté Gaillac Graulhet, des collectivités et établissements publics du territoire à la protection sociale complémentaire de leurs agents » a été attribuée pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2020, pour le lot n°01 – Santé à GROUPE VYV et pour le lot n°02 – Prévoyance à COLLECteam.

Dans l'attente de la parution du texte qui rendra obligatoire l'adhésion des agents au contrat proposé, il est donc nécessaire de prolonger le contrat actuel avec les prestataires Santé à GROUPE VYV et COLLECteam pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Il est proposé au Conseil Municipal :

Ouï cet exposé,

Vu le décret d'application de la loi de modernisation de la Fonction Publique n°2011-1474 du 8 novembre 2011,

Vu les articles R 2194-2 et R 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil en date du 16 décembre 2019 autorisant la signature du marché,

- **d'approuver** l'avenant n°1 pour une prolongation de délais de 12 mois pour le lot n°01 – Santé à GROUPE VYV et pour le lot n°02 – Prévoyance à COLLECteam,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- La gendarmerie de Gaillac a transmis des liens utiles aux élus ainsi qu'aux administrés. Pour ces derniers, le lien sera mis sur le site internet et sur facebook.
- Salle des fêtes : d'importantes fuites d'eau a été relevées lors des dernières intempéries. Des dalles de plafond et des tuiles ont été remplacées
- Goûter de Noël : il aura lieu cette année le samedi 29 novembre 2025 à 14h30 avec au programme la décoration du sapin, la visite du Père Noël et la participation de la chorale l'Acanthe
- Colis de Noël : les colis seront distribués comme chaque année aux Aînés
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026
- Les vœux à la population auront lieu le vendredi 09 janvier 2026 à partir de 19h30 à la salle des fêtes
- En complément du site internet, la mairie est désormais sur les réseaux sociaux. Un compte facebook a été créé.

La séance est levée à 19 h 45.

Ainsi fait et délibéré le 26 novembre 2025

Le Maire,
Benoît TRAGNÉ



La secrétaire de séance,
Sandra BIERNE

